

DJ
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-327 DU 28 AOUT 2012

**Portant Reclassement dans l'Ordre du
Mérite Social de Monsieur MENSAH
Coffi Georges, Sous Officier Supérieur
de la Gendarmerie à la retraite.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi N°87 – 019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu le Décret N°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret n°92-199 du 31 juillet 1992 portant Nomination à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu la lettre de demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite Social de la République du Bénin formulé par Monsieur MENSAH Coffi Georges, Sous Officier Supérieur de la Gendarmerie à la retraite en date du 14 juillet 2012 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.



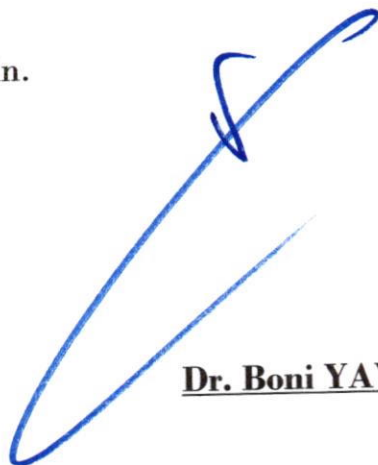
DECRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la Loi n°94-029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur MENSAH Coffi Georges, Sous Officier de la Gendarmerie à la retraite, précédemment Chevalier de l'Ordre du Mérite Social du Dahomey est reclassé dans l'Ordre du Mérite Social de la République du Bénin à concordance de grade.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre
National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTRES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DCC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT- 3 – BN- DAN- ONIP 3 – UNB – FASEG – ENA – 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.

